Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212203772-20251210-DB2025_58-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Neuf Décembre à Dix-Neuf Heures le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Pierre-Yves CHARTIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Amélie GOULVEN - Guy CHARBONNIER, procuration à Séverine BIGOURIE - Sandrina MENDES, procuration à Pierre-Yves CHARTIER - Linda LE BERRE, procuration à Eric MERIENNE - Annick KERVOËL, procuration à Isabelle CHAMPAGNE -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Jacques CLOCHET

La séance est ouverte à dix-neuf heures par Monsieur le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14
Voix exprimées : 14

Date de convocation :
LE 04/12/2025

Délibération DB-2025-58

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR / DSIL 2026 – RESTAURATION ET MISE EN SECURITE DE L'ACCES A LA PLAGE DE PORT GORET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté interministériel du 25 septembre 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux intempéries des 21 et 22 septembre 2025 ;
Vu les dispositifs de financement de l'État, et notamment :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), éligible au titre de la catégorie : *Travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité (hors programmes d'entretien courant) et travaux de sécurité liés aux risques de submersion marine et d'inondations* ;
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), éligible au titre de la *mise aux normes et sécurisation des équipements publics* ;

Considérant que l'accès à la plage de Port Goret a dû être fermé à la suite des dégâts causés par les intempéries des 21 et 22 septembre 2025, ayant fragilisé la falaise et compromis l'ancrage de l'escalier ;
Considérant l'importance de cet accès pour la sécurité des usagers, la circulation des secours, et l'attractivité touristique de la commune ;
Considérant la nécessité de procéder à des travaux de sécurisation et de remise en état afin de permettre la réouverture de l'accès dans des conditions conformes aux normes en vigueur ;
Considérant que le projet entre pleinement dans les catégories d'éligibilité des dispositifs DETR et DSIL pour l'année 2026 ;
Le Maire expose à l'assemblée que les travaux projetés comprennent :

- le renforcement de la falaise et la reprise de l'accroche de l'escalier, pour un montant estimé à **99 291 € HT** ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212203772-20251210-DB2025_58-DE

- des travaux de menuiserie complémentaires, pour un montant estimé à **25 000 € HT** ;

Soit une dépense totale prévisionnelle de **124 291 € HT**.

Le Maire propose de solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR et/ou de la DSIL pour l'exercice 2026, à hauteur de **35 %** du montant HT de l'opération, soit **43 501 €**.

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	**Commune de Tréveneuc**
NUMÉRO SIRET :	**21220377200018**
INTITULÉ DU PROJET :	Restauration et mise en sécurité de l'accès à la plage de Port Goret

NATURE DES DÉPENSES	**H.T.**
travaux	**124 291,00 €**
Aléa	**0,00 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**124 291,00 €**

	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	43 501,00 €	35,00 %		
DSIL demandée	0,00 €	0,00 %		
Sous-total aides publiques	**43 501,00 €**	**35,00 %**		
PART DE LA COLLECTIVITÉ	**H.T.**			
Fonds propres	80 790,00 €			
Total autofinancement	**80 790,00 €**			
	65,00 %	**Total Financement H.T.**		**124 291,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de restauration et mise en sécurité de l'accès à la plage de Port Goret, pour un montant total de **124 291 € HT**.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la **DETR** et/ou de la **DSIL** 2026 auprès de la Préfecture des Côtes-d'Armor, pour un taux de financement demandé de **35 %**, soit **43 501 €**.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'obtention de la subvention.

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques CLOCHET

Pour copie conforme,

Le Maire, Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TRÉVENEUC (Côtes-d'Armor)